

**Décision n° 1363 du 14 mars 2022  
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général  
de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ2205490S

**Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement  
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps  
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de  
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie  
nationale ;

Vu la décision n° 5911 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 (NOR : INTJ2130634S),

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'adjudante-cheffe dont le nom suit est promue au grade de majeure le 1<sup>er</sup> avril 2022 :

<b>Bouche</b>	Bérangère	NIGEND : 234 041
---------------	-----------	------------------

**Article 2**

Les adjudantes dont le nom suit sont promues au grade d'adjudante-cheffe le 1<sup>er</sup> avril 2022 :

<b>Fournier</b>	Amélie	NIGEND : 183 971
<b>Mantoz</b>	Emilie	NIGEND : 185 336

**Article 3**

La maréchale des logis-cheffe dont le nom suit est promue au grade d'adjudante le 1<sup>er</sup> avril 2022 :

<b>Bauce</b>	Pauline	NIGEND : 227 800
--------------	---------	------------------

**Article 4**

La gendarme dont le nom suit est promue au grade de maréchale des logis-cheffe le 1<sup>er</sup> avril 2022 :

<b>Duval</b>	Laure	NIGEND : 185 698
--------------	-------	------------------

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 mars 2022.

*Le général de division,  
commandant la région de gendarmerie de Corse,  
commandant le groupement de gendarmerie  
départementale de la Corse-du-Sud,  
T. Mouchet*